

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

23 Mars 2023 – N° 2023-55/Culturel

Signature des contrats et autre document avec l'association « *OLD DIRTY NECKS* » située à DENAIN (59220) pour l'organisation du concert : « *OLD DIRTY NECKS* », le Vendredi 14 Avril 2023 à 20h30, au Théâtre.

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à **1 000 € TTC**.

Tarif unique : 5 €.

25 Mars 2023 – N° 2023-56/H.S. (Hygiène Santé)

Signature d'un bon de commande avec la Société QCS Services située à LEZENNES (59260) pour l'analyse de structure d'un bâtiment situé au 128 rue du Maréchal Leclerc à DENAIN.

Le montant global de la prestation s'élève à 7 200,00 € HT soit **8 640,00 € TTC**.

27 Mars 2023 – N° 2023-57/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché avec la société PASSION DESS AVENTURE située à LA NEUVILLE ROY (60190) pour la maintenance d'un parcours acrobatique en hauteur au Parc Zola.

La prestation s'élève à 28 000 € HT soit **33 600 € TTC**, décomposé comme suit : un 1<sup>er</sup> acompte sera adressé à la signature du contrat pour 11 200 € HT, un 2<sup>ème</sup> acompte sera adressé pour 8 400 € HT en juin 2023, et le solde au 31/08/2023 pour 8 400 € HT.

La durée du marché est de 1 an à compter de la notification.

**06 Avril 2023 – N° 2023-59/P.E.J.S.** (*Pôle Enfance Jeunesse Séniors*)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « *GWEN et LAURENT* » représenté par Madame HUON Gwenaëlle, situé à VALENCIENNES (59300), le Dimanche 16 Avril 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à **440 € Hors Charges.**

**13 Avril 2023 – N° 2023-61/A.P.** (*Arts Plastiques*)

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de l'exposition [H]all over 30 de Appoline Ducrocq, proposé par Madame MAZUR Delphine, dans le cadre du programme « *Archipel* » de résidence de recherche et création soutenu par la DRAC Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais – Pôle intérieur et dans le cadre de la triennale Art et Industrie Dunkerque / Hauts-de-France « *Chaleur humaine/Consciences énergétiques* », à l'école d'arts plastiques, visible le mardi et vendredi de 14h00 à 18h00, le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermé le lundi, jeudi et dimanche, du samedi 30 septembre 2023 au samedi 11 novembre 2023.

Entrée : gratuite.

Les droits d'auteur d'Appoline Ducrocq pour l'exposition s'élèvent à **600 € TTC.**

**14 Avril 2023 – N° 2023-62/Musée**

Signature des contrats et autres documents relatifs aux animations mises en place au Musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain suivantes :

- Samedi 6 Mai 2023 : Atelier Fleurs de Bach « *Venez créer votre élixir* », sur le thème des émotions dans l'art, animé par Aurélie Flamey de Ora.

Le coût de la prestation s'élève à **403,20 € TTC.**

- Vendredi 3 Juin 2023 : Spectacle interactif Steampunk « *Les Voyages Extraordinaires du Désordre Basilien, duels d'ombrelles et duels de thé* », proposé par LG Création situé à DENAIN (59220).

Le coût de la prestation s'élève à **270,24 € TTC.**

- Mercredi 14 Juin 2023 : Atelier de création d'une maquette d'un haut-fourneau, animé par Sarah Gallet d'Interleukin située à VALENCIENNES (59300).

Le coût de la prestation s'élève à **326 € TTC.**

L'entrée pour ces manifestations est gratuite.

**17 Avril 2023 – N° 2023-63/DSI** (*Direction des Systèmes d'Information*)

Signature d'un contrat d'achat de matériel d'impression (*traceur*) avec la Société **BUROMATIC 59** Groupe *Factoria* située à **VALENCIENNES (59316)**.

Le montant total pour l'achat du traceur avec un scanner avec la mise en route, la livraison, la formation et la garantie de 5 ans est de **8 630,02 €**.

Ce contrat prendra effet à compter de sa notification pour une durée d'un an et sera reconduit par période d'un an par tacite reconduction, dans la limite de cinq fois commençant en 2023.

**24 Avril 2023 – N° 2023-67/CP** (*Commande Publique*)

Signature d'un marché pour l'organisation d'un spectacle pyroscénique chorégraphié de type « *son et lumières* » pour les festivités du 14 juillet 2023-2024-2025 avec la Société **PYROPROJECT** située à **HERMIES (62147)**.

Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 28 436,02 € HT soit **30 000 € TTC** par année de marché.

Le marché prend effet à compter de sa notification jusqu'à la fin des prestations. Il est reconductible deux fois pour des durées semblables par reconduction tacite pour une durée totale qui ne pourra pas dépasser 3 ans.

**25 Avril 2023 – N° 2023-68/Événementiel**

Signature d'un marché avec la Société **ILLICADO** située à **CROIX (59170)** pour des cartes cadeaux au personnel municipal, à l'occasion de la fête des mères.

Le montant total de la consultation s'élève à **12 090,75 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

**2 Mai 2023 – N° 2023-71/P.M.** (*Police Municipale*)

Signature d'une convention avec la Commune de **LE CATEAU-CAMBRESIS** pour la mise à disposition de son stand de tir, en vue de permettre les formations préalables à l'armement ainsi que les entraînements au tir des policiers municipaux.

Le montant de cette mise à disposition comprend la participation de la Ville de **DENAIN** aux dépenses d'entretien locatif des infrastructures du stand de tir. Le tarif applicable est fixé à 120 € la demi-journée.

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er Juillet 2023, reconductible trois ans, sauf dénonciation expresse.

**2 Mai 2023 – N° 2023-72/P.E.J.S.** (*Pôle Enfance Jeunesse Séniors*)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « **IBIZA** » représenté par Monsieur **BLONDEEL** situé à **RONCQ (59223)** qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 14 Mai 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à **700 € HT**.

**2 Mai 2023 – N° 2023-73/A.P. (Arts Plastiques)**

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de l'exposition des travaux d'élèves et fête de l'Estampe, proposée par Madame MAZUR Delphine, du samedi 27 Mai 2023 au samedi 24 Juin 2023, à l'école d'arts plastiques, visible le mardi et vendredi de 14h00 à 18h00, le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermé le lundi, jeudi et dimanche.

Entrée : gratuite.

**2 Mai 2023 – N° 2023-74/CP (Commande Publique)**

Signature d'un marché avec la Société IPSICOM AXIANS située à SAINT-LAURENT-BLANGY (62223) pour le renouvellement de la maintenance applicative et matériel de l'autocommutateur de la Ville de Denain.

Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum par année de marché comme suit :

- montant maximum annuel : **6 000 € HT.**

Le marché prend effet à compter du 11 Juin 2023 pour une période d'un an, reconductible deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

**3 Mai 2023 – N° 2023-75/Culturel**

Signature des contrats ainsi que tout autre document avec l'association « LEZARD MARTIEN » située à JENLAIN (59144) pour l'organisation du concert « REVOC ASYLUM », le Vendredi 19 Mai 2023 à 20h30, au Théâtre.

Tarif unique : 5 €.

Le coût du cachet (hors frais annexes) s'élève à 1 000 € TTC.

**3 Mai 2023 – N° 2023-77/Conservatoire**

Signature des contrats ainsi que tout autre document avec l'association « Les percussions d'Anzin » située à JOLIMETZ (59530) pour l'organisation du concert « FANTINE », le Jeudi 11 Mai 2023 à 10h00 et le Vendredi 12 Mai 2023 à 10h00 et à 20h00, au Théâtre.

Le coût du cachet (hors frais annexes) s'élève à 3 500 € TTC.

Tarif unique : 5 €.

**9 Mai 2023 – N° 2023-78/CP (Commande Publique)**

Signature d'un marché avec la Société DEBIENNE située à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) pour la fourniture de cahiers de vacances pour les élèves de maternelles et élémentaires de la Commune.

Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum par année de marché comme suit :

- Montant maximum annuel : **6 000 € TTC.**

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an.

.../...

**11 Mai 2023 – N° 2023-80/DGS** (Direction Générale des Services)

Signature d'un contrat de location de licence IV avec Monsieur GODBILLE, gérant de la Ch'tite Cave à Denain, concernant l'exploitation de la licence IV achetée par la Ville, à Monsieur RAGOUBA.

Le contrat de location sera conclu pour une durée de 1 an, reconductible sauf dénonciation expresse, pour un montant de 100 € TTC/mois.

Les frais de notaire liés au contrat de location seront pris en charge par la ville, pour un montant TTC de 960 €.

**16 Mai 2023 – N° 2023-82/T.E.** (Transition Environnementale)

Signature de la modification de marché de fourniture et acheminement d'électricité avec EDF COLLECTIVITÉS situé à LILLE (59049) afin de modifier le périmètre et la gestion de la facturation :

**Sorties de sites du périmètre :**

- RAE 01 262 083 872 507 – Mairie Pôle Enfance Jeunesse
- RAE 01 285 528 168 678 – local pétanque Bayard
- RAE 01 285 383 450 826 – stade Bayard
- RAE 01 285 094 015 236 – stade Bayard – football
- RAE 01 261 649 719 125 – maison du vélo
- RAE 01 260 926 130 185 – salle Louis Aragon
- RAE 01 260 491 976 774 – Planètes sciences
- RAE 01 260 781 412 317 – local DRE - Sidoo
- RAE 01 228 654 061 343 – RAM
- RAE 01 260 347 258 928 – local
- RAE 01 206 946 390 612 – local commun
- RAE 01 261 360 283 530 – local CCAS
- RAE 01 241 533 893 607 – BP 2018 école primaire Zola – modulaires
- RAE 01 286 396 451 554 – école maternelle G. Sand

**Entrées de sites :**

- RAE 01 276 410 947 187 – logement école Gide
- RAE 50 059 714 643 967

Cette RAE est facturée sur un contrat Expert (1-HRHBAXP). La RAE était prévue au marché et doit intégrer le compte de facturation : 4835781156

Compte commercial : 1-1703Z6M

+remplacer le nom par « *Ecole ZOLA – Restauration / LALP* »

- RAE 50 002 838 937 090 (*école primaire Zola – modulaires – branchement définitif*)
- RAE 30 000 120 038 380 – Annexe mairie (*ancien bâtiment CPAM*)
- RAE 30 000 120 743 199 – Ancien M. Bricolage (*reprise du contrat existant*)

**Modification facturation :**

- Extraire RAE 01 219 681 512 903 – local Nacarat – 4 rue du 24 juillet  
. Recevoir une seule facture pour ce site

- Extraire RAE 01 288 277 856 751 – logement urgence cimetière  
. Recevoir une seule facture pour ce site

.../...

- Dissocier l'éclairage public (EP) et la signalisation lumineuse tricolore (SLT)  
. Recevoir une facture pour chaque groupe
- Extraire du groupe de factures « C5 » et l'intégrer au groupe « C5 - EP » :  
. RAE 01 200 723 491 729 – EP chemin de Bellaing  
. RA 01 253 979 627 402 – EP allée J. Brel

Montant de la modification de marché :

- sorties de sites : -13 000 €/an
- entrées de sites : +10 000 €/an

Nouveau montant du marché public :

- Montant TTC : 1 047 369, 37 €/an

Le minimum et maximum annuel restent inchangés.

Ces sorties et cette entrée de sites prendront effet dès signature de l'EXE 10 et aux conditions définies dans le contrat de fourniture.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

**S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.**

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait/Conforme,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....